



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 12 NOVEMBRE 2018

---

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

LE 12 NOVEMBRE 2018

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL** tenue à la salle Kamouraska du centre socioculturel Anne-Hébert ce douzième jour du mois de novembre 2018, à 19 h 30.

Sont présents :           Monsieur le conseiller Claude Phaneuf  
                                  Monsieur le conseiller Sylvain Ferland  
                                  Madame la conseillère Julie Guilbeault  
                                  Madame la conseillère Nathalie Laprade  
                                  Madame la conseillère Josée Lampron  
                                  Monsieur le conseiller Martin Chabot

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Pierre Dolbec

Sont aussi présents :   Monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier  
                                  Madame la greffière adjointe Isabelle Bernier  
                                  Monsieur le directeur des Services techniques et directeur  
                                  général adjoint Martin Careau

**ORDRE DU JOUR**

1. Recueillement, reprise de la séance et constatation du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 29 octobre 2018

**ADMINISTRATION MUNICIPALE**

4. Octroi d'un mandat : lien entre le site Web et Voilà
5. Mandat à Enviro Vidéographic enr.
6. Demande de permis d'occupation des emprises du parc linéaire Jacques-Cartier/Portneuf dans le secteur du Lac-Sergent
7. Formation d'un comité de négociations : contrat de travail des cols bleus
8. Dépôt du rapport de projections des revenus et dépenses au 31 décembre 2018 et rapport comparatif 2017-2018
9. Amendements budgétaires
10. Adoption du calendrier des séances du conseil 2019
11. Adoption du règlement amendant le Règlement numéro 1434-2018 sur la gestion contractuelle
12. Adoption du budget et des quotes-parts 2019 de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf
13. Convention de services de circuit téléphonique
14. Report de vacances du directeur des Services techniques
15. Autorisation de dépense : évaluation de candidats au poste d'adjoint(e) au greffe
16. Abonnement au portail SOQUIJ : plunitifs et recherches juridiques
17. Demande d'autorisation du 3<sup>e</sup> Bataillon du Royal 22<sup>e</sup> Régiment : sauts en parachute les 26 et 27 novembre 2018
18. Avis de fin d'emploi pour la correctrice du journal « *Le Catherinois* »
19. Dépôt de la liste des chèques et dépôts
20. Dépôt des listes des engagements financiers
21. Approbation des comptes à payer de plus de 2 500 \$

**BIBLIOTHÈQUE**

22. Construction d'une bibliothèque : approbation de directives de changement – avenant numéro 4
23. Construction d'une bibliothèque : paiement numéro 6
24. Octroi d'un contrat : fourniture de mobilier pour la bibliothèque (reporté)



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 12 NOVEMBRE 2018

---

**HYGIÈNE DU MILIEU**

25. Mandat à la firme Morency société d'avocats
26. Mandat à la firme Stantec experts-conseils ltée
27. Construction d'un 5<sup>e</sup> étang aéré : paiement numéro 3
28. Octroi d'un contrat pour l'inspection télévisée des conduites d'égout
29. Réparation d'un exutoire pluvial rue des Sous-Bois

**PARCS ET BÂTIMENTS**

30. Entretien des systèmes de détection de gaz

**SANTÉ – BIEN-ÊTRE ET CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

31. Adoption du règlement amendant le Règlement numéro 1243-2014 constituant le conseil local du patrimoine

**SÉCURITÉ PUBLIQUE**

32. Autorisation de paiement : réparation du camion autopompe incendie
33. Sécurité civile : demande d'aide financière – volet 1
34. Sécurité civile : demande d'aide financière – volet 2

**SPORTS ET LOISIRS**

35. Adoption du règlement décrétant une dépense et un emprunt pour la réparation des terrains de tennis
36. Travaux de prolongement et de réfection de la piste cyclable : paiement numéro 1

**TRANSPORT**

37. Avis de motion : règlement décrétant une dépense et un emprunt pour la réparation des bordures et du drainage du secteur de la rue du Grégou et de la rue Coloniale
38. Dépôt d'un projet de règlement décrétant une dépense et un emprunt pour la réparation des bordures et du drainage du secteur de la rue du Grégou et de la rue Coloniale
39. Embauche de deux opérateurs de machinerie lourde et ouvrier de voirie et d'un journalier spécialisé occasionnel
40. Installation d'un panneau d'arrêt sur la rue du Garbin à l'intersection de la rue du Labech

**URBANISME**

41. Acceptation provisoire des travaux : développement domiciliaire CF Jacobs inc.
42. Cession de la rue et des servitudes : développement domiciliaire CF Jacobs inc.
43. Ouverture de rue : développement domiciliaire CF Jacobs inc.
44. Vente d'une partie du lot 4 215 646 à Lotissement Olympia
45. Adoption d'un avant-projet de règlement concernant les marges de recul pour les habitations jumelées et en rangée
46. Mandat pour la préparation des plans et devis : construction de l'avenue des Catherine

**AUTRES**

47. Période de questions
48. Ajournement au 26 novembre 2018 à 19h30
  - 48.1 Appropriation des soldes disponibles de règlements d'emprunt fermés
  - 48.2 Avis de motion : règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la Ville
  - 48.3 Dépôt du projet de règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier
  - 48.4 Dépôt des déclarations pécuniaires
  - 48.5 Imposition de trois réserves immobilières

Le quorum étant constaté, la séance de novembre est ouverte.



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 12 NOVEMBRE 2018

---

L'expression « **ADOPTÉE** » signifie que tous les conseillers présents ont voté en faveur de la proposition, « **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** » signifie que tous les conseillers et le maire ont voté en faveur de la proposition alors que l'expression « **ADOPTÉE À LA MAJORITÉ** » signifie que malgré qu'un ou plusieurs conseillers aient voté contre la proposition, la majorité de vote en faveur de la proposition a quand même été atteinte.

**581-2018 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Martin Chabot  
**ET RÉSOLU** d'adopter l'ordre du jour tel qu'il a été présenté en y reportant les points 24, 27 et 32 et en y ajoutant avant la période de questions, le point suivant :  
- Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires.

**ADOPTÉE**

**582-2018 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 29 OCTOBRE 2018**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Martin Chabot  
**ET RÉSOLU** d'adopter le procès-verbal de la séance du 29 octobre 2018 comme il a été déposé.

**ADOPTÉE**

**ADMINISTRATION**

**583-2018 OCTROI D'UN MANDAT : LIEN ENTRE LE SITE WEB ET VOILÀ**

**ATTENDU** la résolution numéro 203-2018 autorisant l'acquisition des modules de la plateforme Voilà de PG Solutions;

**ATTENDU** que la création d'un lien est nécessaire entre le site Web de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier et Voilà afin que les nouvelles puissent être transférées automatiquement;

**ATTENDU** la proposition de la firme Amiral, conceptrice du site Web;

**ATTENDU** le rapport préparé par la trésorière, madame Julie Cloutier, en date du 1<sup>er</sup> novembre 2018;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Martin Chabot  
**ET RÉSOLU** d'accorder à Amiral le mandat de réaliser le lien entre le site Web de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier et Voilà, et ce, conformément à la proposition soumise le 23 octobre 2018 pour un montant de 2 530 \$, plus taxes.

**IL EST ÉGALEMENT PROPOSÉ** d'approprier les sommes nécessaires du fonds de roulement, remboursable sur trois ans.

**ADOPTÉE**

**584-2018 MANDAT À ENVIRO VIDÉOGRAPHIC ENR.**

**ATTENDU** qu'il y a lieu d'accorder un mandat supplémentaire à notre expert en interprétation de photographies aériennes dans le dossier de la sablière illégale exploitée par Jean Leclerc inc.;

**ATTENDU** qu'il s'agit de préparer une contre-expertise au rapport de la partie adverse et de produire une carte montrant l'occupation au fil des ans;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Claude Phaneuf  
**ET RÉSOLU** de mandater Enviro Vidéographic enr. pour un rapport additionnel d'expertise selon les termes d'un courriel transmis par Me Valérie Belle-Isle en date du 7 novembre 2018.



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 12 NOVEMBRE 2018

---

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** d'imputer la dépense de 8 000 \$, plus taxes, au poste budgétaire 02-610-00-412, après une appropriation de l'excédent non affecté, et ce, pour défrayer les travaux d'Enviro Vidéographic enr.

**ADOPTÉE**

585-2018

**DEMANDE DE PERMIS D'OCCUPATION DES EMPRISES DU PARC LINÉAIRE JACQUES-CARTIER / PORTNEUF DANS LE SECTEUR DU LAC-SERGENT**

**ATTENDU** que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier s'est portée acquéreur du lot 3 515 064, en bordure du chemin Tour-du-Lac Sud, pour le bénéfice des résidents du secteur;

**ATTENDU** que les propriétaires du Développement de la Source bénéficient d'une servitude de passage et de stationnement sur ledit lot 3 515 064;

**ATTENDU** que, le 30 avril 2002, la MRC de La Jacques-Cartier a déjà autorisé le propriétaire précédent du lot 3 515 064, monsieur Jean-Baptiste Martel, à traverser sur l'emprise de la piste cyclable régionale et à exécuter des travaux à cet effet pour accéder au lac Sergent;

**ATTENDU** que les citoyens du secteur ont créé un organisme sans but lucratif nommé « Développement Source-Lac », pour :

- Représenter l'ensemble des propriétaires auprès de la Ville, notamment en lien avec le permis d'occupation des emprises du parc linéaire régional;
- Assurer la gestion de l'entretien dudit terrain 3 515 064, selon les termes d'une entente à venir, notamment en matière de financement et de niveau d'entretien et suite à une reconnaissance de l'organisme en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes;
- Organiser des loisirs aux résidents de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier des rues de l'Orée des Bois, de la Source et du chemin Tour-du-Lac Sud;
- Assurer la jouissance de l'occupation des emprises du parc linéaire régional, notamment par une permission de passage.

**ATTENDU** que la demande de permis d'occupation des emprises du parc linéaire doit être faite par le propriétaire du lot riverain à ce parc, soit la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, conformément à la « Politique de gestion des interventions à l'intérieur du parc régional linéaire Jacques-Cartier/Portneuf »;

**POUR CES MOTIFS,**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Claude Phaneuf

**ET RÉSOLU** que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier fasse une demande d'occupation de l'emprise du parc linéaire Jacques-Cartier/Portneuf en face du lot 3 515 064, propriété de la Ville.

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU** que le conseil autorise monsieur Marcel Grenier, directeur général et greffier de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, à signer le formulaire de demande émis par la MRC de La Jacques-Cartier.

**ADOPTÉE**

586-2018

**FORMATION D'UN COMITÉ DE NÉGOCIATIONS : CONTRAT DE TRAVAIL DES COLS BLEUS**

**ATTENDU** que le contrat de travail des cols bleus de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier vient à échéance le 31 décembre 2018;

**ATTENDU** la demande de renouvellement à négocier, présentée par lesdits employés;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Martin Chabot

**ET RÉSOLU** que ce conseil forme un comité de négociations composé de monsieur le maire Pierre Dolbec, monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier, monsieur



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 12 NOVEMBRE 2018

---

le directeur des Services techniques et directeur général adjoint Martin Careau, madame la trésorière Julie Cloutier et de monsieur le conseiller Martin Chabot.

Ce comité est chargé de négocier le renouvellement du contrat de travail et de recommander au conseil le contenu du nouveau contrat de travail à être signé.

**ADOPTÉE**

**DÉPÔT DU RAPPORT DE PROJECTIONS DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 DÉCEMBRE 2018 ET RAPPORT COMPARATIF 2017-2018**

Le directeur général et greffier, monsieur Marcel Grenier dépose le rapport des projections des revenus et des dépenses au 31 décembre 2018, ainsi qu'un rapport comparatif des revenus et dépenses en date respectivement du 30 septembre 2017 et du 30 septembre 2018.

**587-2018 AMENDEMENTS BUDGÉTAIRES**

**ATTENDU** le dépôt du rapport de la deuxième projection de revenus et de charges anticipés pour l'exercice financier 2018;

**ATTENDU** qu'il s'avère nécessaire d'ajuster certains postes budgétaires pour refléter les revenus et les charges anticipés dans ledit rapport;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Martin Chabot

**ET RÉSOLU** d'amender le budget original de l'exercice financier 2018 en fonction de la deuxième projection de revenus et de charges déposée par la trésorière, madame Julie Cloutier, laquelle porte les revenus anticipés à 13 271 324 \$ et les charges anticipées à 10 987 037 \$, laissant un excédent, avant conciliation à des fins fiscales, de 2 284 287 \$.

Après remboursement du service de la dette et après affectations, l'excédent de fonctionnement de l'exercice financier 2018 est évalué à 183 746 \$.

**ADOPTÉE**

**588-2018 ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL 2019**

**ATTENDU** que l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* stipule que le conseil établit, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour cette année en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Martin Chabot

**ET RÉSOLU** que ce conseil adopte le présent calendrier de ses séances ordinaires devant être tenues durant l'année 2019.

Lundi 14 janvier 2019 à 19 h 30  
Lundi 11 février 2019 à 19 h 30  
Lundi 11 mars 2019 à 19 h 30  
Lundi 8 avril 2019 à 19 h 30  
Lundi 13 mai 2019 à 19 h 30  
Lundi 10 juin 2019 à 19 h 30  
Lundi 8 juillet 2019 à 19 h 30  
Lundi 12 août 2019 à 19 h 30  
Lundi 9 septembre 2019 à 19 h 30  
Mardi 15 octobre 2019 à 19 h 30  
Lundi 11 novembre 2019 à 19 h 30  
Lundi 9 décembre 2019 à 19 h 30

Ce calendrier n'inclut pas les ajournements, ni les séances extraordinaires.

**ADOPTÉE**



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 12 NOVEMBRE 2018

---

589-2018

**ADOPTION DU RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1434-2018  
SUR LA GESTION CONTRACTUELLE**

**ATTENDU** que ce conseil a adopté, le 4 juin 2018, le règlement numéro 1434-2018 concernant la gestion contractuelle;

**ATTENDU** qu'il y a lieu d'amender ce règlement à nouveau afin de tenir compte que la Loi exige désormais que les contrats accordés aux vérificateurs externes soient d'une durée minimale de 3 ans et maximale de 5 ans;

**ATTENDU** qu'un avis de motion de la présentation du présent règlement a été donné lors de la séance de ce conseil tenue le 29 octobre 2018;

**ATTENDU** que le projet de règlement numéro APR-114-2018 a été déposé lors de la séance du conseil municipal tenue le 29 octobre 2018;

**ATTENDU** que les procédures prévues à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été respectées;

**POUR CES MOTIFS,**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Martin Chabot

**ET RÉSOLU** d'adopter le règlement amendant le règlement numéro 1434-2018 concernant la gestion contractuelle.

**RÈGLEMENT NUMÉRO 1448-2018**

**ARTICLE 1. AMENDEMENT**

L'article 2.7 est modifié en ajoutant l'alinéa 2 ci-dessous :

**« Nonobstant l'alinéa 1 de l'article 2.7, le seuil maximal de 40 000\$ pour l'octroi des contrats d'honoraires professionnels de gré à gré est majoré à 90 000\$ pour les contrats octroyés aux vérificateurs externes. »**

**ARTICLE 2. ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

ADOPTÉ À SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER,  
CE 12<sup>e</sup> JOUR DU MOIS DE NOVEMBRE DEUX MILLE DIX-HUIT.

---

MAIRE

---

DIRECTEUR GÉNÉRAL  
ET GREFFIER

**ADOPTÉE**

590-2018

**ADOPTION DU BUDGET ET DES QUOTES-PARTS 2019 DE LA RÉGIE RÉGIONALE  
DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE PORTNEUF**

**ATTENDU** que la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf, a adopté le 18 octobre 2018 ses prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2019;

**ATTENDU** que l'article 468.34 de la *Loi sur les cités et villes* stipule que le budget doit être adopté par au moins les deux tiers des municipalités participantes;



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 12 NOVEMBRE 2018

**ATTENDU** que la quote-part pour les matières résiduelles de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier a été fixée à 654 941,10 \$, et celle pour les boues de fosses septiques, à 88 445,11 \$, pour un total de 743 386,21 \$ équivalant à 10,77 % des revenus des quotes-parts figurant au budget, soit 6 901 752 \$;

**ATTENDU** que la quote-part de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier se répartit comme suit :

**MATIÈRES RÉSIDUELLES**

- 228 553,17 \$ pour la collecte et le transport des matières résiduelles;
- 177 523,02 \$ pour l'enfouissement;
- 78 135,80 \$ pour la collecte sélective;
- 10 633,06 \$ pour le plan de gestion des matières résiduelles;
- 160 096,06 \$ pour la collecte des matières organiques.

**TOTAL** : 654 941,10 \$

**BOUES DE FOSSES SEPTIQUES**

- 88 445,11 \$ pour la collecte, le traitement des boues et le remboursement de la dette.

**GRAND TOTAL** : 743 386,21 \$

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Martin Chabot

**ET RÉSOLU** que ce conseil adopte le budget 2019 de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf comme il a été adopté le 18 octobre 2018 par la Régie.

**ADOPTÉE**

591-2018

**CONVENTION DE SERVICES DE CIRCUIT TÉLÉPHONIQUE**

**ATTENDU** le rapport préparé par monsieur Martin Careau, directeur des Services techniques et directeur général adjoint, en date du 7 novembre 2018;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Martin Chabot

**ET RÉSOLU** d'autoriser monsieur Martin Careau, directeur des Services techniques et directeur général adjoint, à signer la convention de services de circuit téléphonique avec la compagnie Déry Télécom inc. pour la fourniture d'un circuit téléphonique (SIP) 15 canaux;

Le contrat est d'une durée de trois ans.

Les frais de raccordement sont établis à 250,00 \$, plus taxes.

Les frais mensuels d'opération sont établis à 400,00 \$, plus taxes, par mois.

Conformément à l'article 5.4 du contrat, le conseil avise Déry Télécom inc. qu'il ne souhaite pas renouveler automatiquement l'entente après la période de service de 3 ans.

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** que le conseil mandate la firme Déry Télécom inc. pour effectuer les démarches auprès de Bell Canada pour permettre la portabilité des numéros suivants :

418-875-2758 et tous les numéros en cascade;

418-875-1551 et tous les numéros en cascade;

418-875-4748 et tous les numéros en cascade dont notamment le 418-875-0911.

**IL EST AUSSI RÉSOLU** que le conseil avise Bell Canada qu'il souhaite annuler les contrats des lignes téléphoniques précitées dès que le transfert des numéros aura été réalisé.

**ADOPTÉE**



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 12 NOVEMBRE 2018

---

592-2018

**REPORT DE VACANCES DU DIRECTEUR DES SERVICES TECHNIQUES**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Martin Chabot  
**ET RÉSOLU** que ce conseil accepte que soient reportées en 2019, dix journées de vacances accumulées en 2018 par le directeur des Services techniques, vu son absence pour maladie entre février et août 2018.

**ADOPTÉE**

593-2018

**AUTORISATION DE DÉPENSE : ÉVALUATION DE CANDIDATS AU POSTE D'ADJOINT(E) AU GREFFE**

**ATTENDU** la résolution numéro 553-2018 autorisant l'affichage d'un poste d'adjoint (e) administratif (ve) au greffe, poste permanent à trois jours par semaine;

**ATTENDU** que plusieurs candidatures ont été reçues et parmi celles-ci, plusieurs candidats (es) s'avèrent très compétents;

**ATTENDU** qu'il est de mise de procéder à l'évaluation d'un ou deux candidats (es) après la tenue des entrevues afin d'évaluer le potentiel et le profil de compétence de ce candidat ou de ces candidats;

**ATTENDU** que l'offre de service datée du 7 novembre 2018 de BDO Canada LLP pour l'évaluation de profil de compétences comprend les tests suivants :

1. Épreuves de tests (2) par technique d'appréciation par simulation (APS) sur mesure, comprenant :
  - Épreuve Français écrit sur support Word chronométré, mesurant les compétences en composition textes, qualité de présentation, orthographe et développement du français écrit, incluant évaluation approximative du développement d'utilisateur du logiciel Word;
  - Épreuve habiletés d'utilisateur d'un chiffrier électronique chronométré (support Excel), mesurant le développement des compétences de compilation de données, montage de tableau avec formulations usuelles et fonction de tri par critères, ainsi que l'utilisation et présentation à partir de la fonction de tableau croisé dynamique.
2. Épreuves de test psychométrique sur un indicateur du profil de tempérament, comprenant :
  - Une rencontre en entrevue de type comportemental (à nos bureaux);
  - Un rapport complet présentant l'ensemble du profil, présentant l'analyse complète du profil, incluant une section confidentielle de discussion et recommandations.

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Martin Chabot  
**ET RÉSOLU** d'autoriser la dépense maximale de 2 300 \$ pour l'évaluation de profil de compétences ci-haut décrit. La dépense est imputée du poste budgétaire 02-160-00-416.

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU** de former un comité de sélection pour procéder aux entrevues, lequel sera formé de la greffière adjointe madame Isabelle Bernier, du directeur général et greffier monsieur Marcel Grenier et du conseiller monsieur Martin Chabot.

**ADOPTÉE**

594-2018

**ABONNEMENT AU PORTAIL SOQUIJ : PLUMITIFS ET RECHERCHES JURIDIQUES**

**ATTENDU** qu'il est nécessaire de vérifier les antécédents judiciaires avant d'embaucher des employés à la Ville, qu'ils soient permanents ou occasionnels;





VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 12 NOVEMBRE 2018

---

**ATTENDU** que la Sureté du Québec faisait ces vérifications pour la Ville sur demande de cette dernière, mais qu'elle n'est plus en mesure de l'effectuer;

**ATTENDU** que la Ville pourrait effectuer ces recherches elle-même, mais pour ce faire devra s'abonner au Portail SOQUIJ;

**ATTENDU** que le Portail SOQUIJ permettrait à la Ville d'accéder au plumitif afin de faire les recherches d'antécédents judiciaires et également d'accéder à des jurisprudences, qui ne se retrouve pas sur les sites gratuits tel que le site CANLII;

**ATTENDU** que cet abonnement serait au montant de 15 \$/mois auquel des frais de consultation des documents s'ajoutent;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Martin Chabot  
**ET RÉSOLU** d'autoriser la greffière adjointe, madame Isabelle Bernier à procéder à l'abonnement de la Ville au Portail SOQUIJ et à signer tout document en ce sens.

La dépense est imputée du poste budgétaire 02-140-00-459 (frais de recherches juridiques).

**ADOPTÉE**

595-2018

**DEMANDE D'AUTORISATION DU 3<sup>e</sup> BATAILLON ROYAL 22<sup>e</sup> RÉGIMENT : SAUTS EN PARACHUTE LES 26 ET 27 NOVEMBRE 2018**

**ATTENDU** la demande du capitaine Pierre-Alexandre Dufour du 3<sup>e</sup> Bataillon du Royal 22<sup>e</sup> Régiment des Forces armées canadiennes, pour effectuer des sauts en parachute les 26 et 27 novembre prochains;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Martin Chabot  
**ET RÉSOLU** que, dans la mesure où le ou les propriétaires des terrains concernés sont d'accord, ce conseil autorise les sauts sur son territoire et souhaite le meilleur succès aux effectifs qui se livreront à cet entraînement.

**ADOPTÉE**

596-2018

**AVIS DE FIN D'EMPLOI POUR LA CORRECTRICE DU JOURNAL « LE CATHERINOIS »**

**ATTENDU** que le travail de correction du journal municipal « Le Catherinois » était confié à une correctrice à l'externe, soit madame Mylène Bernard;

**ATTENDU** que la Ville possède maintenant plusieurs employés aptes à effectuer ce travail de correction;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Martin Chabot  
**ET RÉSOLU** de mettre fin au contrat de travail de madame Mylène Bernard à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019, soit après la correction du journal municipal du mois de décembre. Ce délai tient compte du préavis nécessaire à donner selon la loi.

**ADOPTÉE**

**DÉPÔT DE LA LISTE DES CHÈQUES ET DÉPÔTS**

Monsieur le directeur général et greffier dépose la liste des chèques et dépôts pour la période se terminant le 31 octobre 2018, laquelle totalise 2 120 233,32 \$.

**DÉPÔT DES LISTES DES ENGAGEMENTS FINANCIERS**

Monsieur le directeur général et greffier dépose la liste des engagements financiers pour la période se terminant le 7 novembre 2018, laquelle comprend 153 commandes au montant de 262 988,11 \$.



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 12 NOVEMBRE 2018

---

**597-2018 APPROBATION DES COMPTES À PAYER DE PLUS DE 2 500 \$**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Martin Chabot  
**ET RÉSOLU** d'approuver la liste des comptes à payer au 31 octobre 2018, laquelle totalise la somme de 76 941,48 \$ et d'autoriser la trésorière à faire les versements aux fournisseurs.

**ADOPTÉE**

**BIBLIOTHÈQUE**

**598-2018 CONSTRUCTION D'UNE BIBLIOTHÈQUE : APPROBATION DE DIRECTIVES DE CHANGEMENT - AVENANT NUMÉRO 4**

**ATTENDU** qu'il y a lieu d'approuver l'avenant numéro 4 concernant les directives de changement DC-A04, DC-A05, DC-A06, DC-S06, DC-ME06 et DC-ME08 pour les travaux de construction de la bibliothèque Anne-Hébert;

**ATTENDU** les recommandations de monsieur Dany Blackburn, architecte, de la firme ABCP architecture, jointes au présent rapport;

**ATTENDU** le rapport préparé par monsieur Simon Mundviller, technicien en génie civil, chargé de projet, en date du 31 octobre 2018;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Josée Lampron  
**ET RÉSOLU** d'approuver les directives de changement de l'avenant numéro 4.

Le montant de ces directives est établi à 11 246,09 \$, plus taxes, et imputé au règlement numéro 1242-2014.

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU** d'autoriser monsieur Simon Mundviller à signer l'avenant numéro 4.

**ADOPTÉE**

**599-2018 CONSTRUCTION D'UNE BIBLIOTHÈQUE : PAIEMENT NUMÉRO 6**

**ATTENDU** qu'il y a lieu d'autoriser le paiement numéro 6 à la compagnie Construction N. Bossé inc. relativement aux travaux de construction de la bibliothèque Anne-Hébert;

**ATTENDU** la recommandation de paiement par monsieur Dany Blackburn, architecte, de la firme de ABCP architecture, en date du 31 octobre 2018;

**ATTENDU** le rapport préparé par monsieur Simon Mundviller, technicien en génie civil, chargé de projet, en date du 31 octobre 2018;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Josée Lampron  
**ET RÉSOLU** d'autoriser le paiement numéro 6 à la compagnie Constructions N. Bossé inc. au montant de 405 474,70 \$, relativement aux travaux de construction de la bibliothèque Anne-Hébert. Ce montant tient compte des travaux réalisés au 31 octobre 2018, d'une retenue contractuelle de 10 % et de l'ajout des taxes brutes.

La somme nécessaire est appropriée du règlement numéro 1242-2014, sous projet SP-01.

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** d'autoriser le versement du chèque à l'entrepreneur en échange des quittances des fournisseurs et sous-traitants ayant dénoncé leur contrat au paiement numéro 5.

**ADOPTÉE**



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 12 NOVEMBRE 2018

---

HYGIÈNE DU MILIEU

600-2018

**MANDAT À LA FIRME MORENCY SOCIÉTÉ D'AVOCATS**

**ATTENDU** que, lors de l'exécution des travaux de construction d'un 5e étang aéré, nécessaire au traitement des eaux usées du réseau d'égout, une paroi du nouvel étang s'est affaissée;

**ATTENDU** que cet incident peut être dû à une mauvaise conception des travaux à exécuter ou à une mauvaise exécution;

**ATTENDU** qu'une firme indépendante sera mandatée pour produire une expertise à cet effet;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Claude Phaneuf

**ET RÉSOLU** que ce conseil mandate la firme Morency Société d'avocats pour entreprendre toute procédure jugée utile pour réclamer au nom de la Ville les dommages et intérêts encourus par la Ville.

**ADOPTÉE**

601-2018

**MANDAT À LA FIRME STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTÉE**

**ATTENDU** que, lors de l'exécution des travaux de construction d'un 5e étang aéré, nécessaire au traitement des eaux usées du réseau d'égout, une paroi du nouvel étang s'est affaissée;

**ATTENDU** que cet incident peut être dû à une mauvaise conception des travaux à exécuter ou à une mauvaise exécution;

**ATTENDU** qu'il s'avère nécessaire d'avoir l'opinion d'un expert indépendant sur les causes de cet affaissement et sur les travaux à être exécutés pour permettre que l'ouvrage rencontre toutes les conditions nécessaires à sa pleine utilisation et à sa pérennité;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Claude Phaneuf

**ET RÉSOLU** que ce conseil mandate la firme Stantec experts-conseils ltée pour produire un rapport d'experts en ce sens.

**ADOPTÉE**

602-2018

**OCTROI D'UN CONTRAT POUR L'INSPECTION TÉLÉVISÉE DES CONDUITES D'ÉGOUT**

**ATTENDU** que, dans le cadre de l'élaboration de son plan d'intervention sur le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout, la Ville doit inspecter annuellement les vieilles conduites d'égout;

**ATTENDU** que des prix ont été demandés pour le nettoyage et l'inspection télévisée par caméra d'approximativement 1 016 mètres de conduites d'égout;

**ATTENDU** que la liste des conduites à inspecter dans le cadre de ce contrat est jointe au rapport préparé par monsieur Martin Careau, directeur des Services techniques et directeur général adjoint, en date du 6 novembre 2018;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Claude Phaneuf

**ET RÉSOLU** d'accorder un contrat à la compagnie Can-Explore Inc. pour le nettoyage et l'inspection télévisée d'approximativement 1 016 mètres de conduites d'égout.

Il s'agit d'un contrat à prix unitaire dont la valeur est établie à approximativement 7 000 \$, plus taxes;

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** d'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-415-02-521.

**ADOPTÉE**



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 12 NOVEMBRE 2018

---

603-2018

**RÉPARATION D'UN EXUTOIRE PLUVIAL RUE DES SOUS-BOIS**

**ATTENDU** qu'il y a lieu d'autoriser une dépense pour procéder à la réparation d'un exutoire pluvial situé sur un terrain privé;

**ATTENDU** que l'eau de surface de la rue des Sous-Bois et d'une partie de la rue de la Rivière se déverse à cet endroit;

**ATTENDU** que la Ville ne possède pas de servitude d'entretien et que le terrain est érodé sur une longueur approximative de 50 mètres et une largeur approximative de 3 mètres;

**ATTENDU** que, suite à la réalisation des travaux, une servitude permanente serait enregistrée;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Claude Phaneuf  
**ET RÉSOLU** d'autoriser une dépense de 8 000 \$, plus taxes, pour procéder à la réparation de l'exutoire pluvial situé sur le terrain privé du 17, rue des Sous-Bois, à la production d'une description technique et à la préparation d'un contrat de servitude.

**IL EST AUSSI RÉSOLU** d'autoriser monsieur le maire et monsieur le directeur général et greffier à signer le contrat de servitude.

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** d'approprier la somme nécessaire de l'excédent de fonctionnement non affecté.

**ADOPTÉE**

**PARCS ET BÂTIMENTS**

604-2018

**ENTRETIEN DES SYSTÈMES DE DÉTECTION DE GAZ**

**ATTENDU** qu'il y a lieu d'accorder un contrat pour l'entretien des systèmes de détection de gaz toxiques et explosifs du garage municipal et de la caserne incendie pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2019;

**ATTENDU** les deux propositions de service de la compagnie Detekta Solutions datées du 15 octobre 2018;

**ATTENDU** le rapport préparé par monsieur Martin Careau, directeur des Services techniques et directeur général adjoint, daté du 1er novembre 2018;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Nathalie Laprade  
**ET RÉSOLU** d'accorder un contrat à la compagnie Detekta Solutions pour l'entretien des systèmes de détection de gaz toxiques et explosifs du garage municipal. Les détails du contrat apparaissent à la proposition du service transmise par monsieur René Boulanger en date du 15 octobre 2018. Le prix du contrat est établi à 4 775 \$, plus taxes. La somme est imputée aux postes budgétaires 02-320-00-522 et 02-330-00-522 du budget 2019.

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** d'accorder un contrat à la compagnie Detekta Solutions pour l'entretien des systèmes de détection de gaz toxiques et explosifs de la caserne incendie. Les détails du contrat apparaissent à la proposition de service transmise par monsieur René Boulanger en date du 15 octobre 2018. Le prix du contrat est établi à 1 270 \$, plus taxes. La somme est imputée au poste budgétaire 02-220-00-522 du budget 2019.

**ADOPTÉE**



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 12 NOVEMBRE 2018

---

**SANTÉ ET BIEN-ÊTRE / CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

605-2018

**ADOPTION DU RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1243-2014  
CONSTITUANT LE CONSEIL LOCAL DU PATRIMOINE**

**ATTENDU** que ce conseil a adopté, le 10 février 2014, le règlement numéro 1243-2014 constituant le conseil local du patrimoine;

**ATTENDU** qu'il y a lieu d'amender ce règlement afin de modifier la constitution du comité;

**ATTENDU** qu'un avis de motion de la présentation du présent règlement a été donné lors de la séance de ce conseil tenue le 29 octobre 2018;

**ATTENDU** que le projet de règlement numéro APR-115-2018 a été déposé lors de la séance du conseil municipal tenue le 29 octobre 2018;

**ATTENDU** que les procédures prévues à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été respectées;

**POUR CES MOTIFS**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Nathalie Laprade

**ET RÉSOLU** d'adopter le règlement amendant le règlement numéro 1243-2014 constituant le conseil local du patrimoine.

**RÈGLEMENT NUMÉRO 1449-2018**

**ARTICLE 1. AMENDEMENT**

L'article 3 est abrogé et remplacé par l'article suivant :

« **ARTICLE 3** Le conseil local du patrimoine est formé de trois (3) à sept (7) membres nommés par le conseil municipal et choisis de la façon suivante :

- Un membre est choisi parmi les membres du conseil municipal;
- Les autres membres sont choisis pour leur intérêt, leur expertise et leurs qualifications en lien avec l'analyse des dossiers relatifs au patrimoine culturel. Ils doivent être résidents de la ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier. »

**ARTICLE 2. ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

ADOPTÉ À SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER,  
CE 12<sup>e</sup> JOUR DU MOIS DE NOVEMBRE DEUX MILLE DIX-HUIT.

---

MAIRE

---

DIRECTEUR GÉNÉRAL  
ET GREFFIER

**ADOPTÉE**



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 12 NOVEMBRE 2018

---

**SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**606-2018 SÉCURITÉ CIVILE : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - VOLET 1**

**ATTENDU** que le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

**ATTENDU** que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier souhaite se prévaloir du Volet 1 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

**ATTENDU** que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Sylvain Ferland  
**ET RÉSOLU**

Que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 4 500 \$, dans le cadre du Volet 1 du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 5 400 \$, et confirme que la contribution de la Ville sera d'une valeur d'au moins 900 \$.

Que la Ville autorise monsieur Martin Lavoie, directeur du Service de protection contre les incendies, à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

**ADOPTÉE**

**607-2018 SÉCURITÉ CIVILE : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - VOLET 2**

**ATTENDU** que le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

**ATTENDU** que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

**ATTENDU** que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Sylvain Ferland  
**ET RÉSOLU**

Que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 10 000 \$, dans le cadre du Volet 2 du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 12 000 \$, et confirme que la contribution de la Ville sera d'une valeur d'au moins 2 000 \$.

Que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier atteste par la présente qu'elle se regroupera avec les municipalités locales de Fossambault-sur-le-Lac et Lac-Saint-



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 12 NOVEMBRE 2018

Joseph pour le volet 2, et qu'elle demande l'aide financière additionnelle de 2 000 \$ prévue au programme dans ce cas.

Que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier autorise monsieur Martin Lavoie, directeur du Service de protection contre les incendies, à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

**ADOPTÉE**

**SPORTS ET LOISIRS**

608-2018

**ADOPTION DU RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT POUR LA RÉPARATION DES TERRAINS DE TENNIS**

**ATTENDU** qu'il est devenu nécessaire de procéder à la réparation des terrains de tennis de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier;

**ATTENDU** que le coût de ces réparations est estimé à 149 000 \$;

**ATTENDU** qu'il est nécessaire d'effectuer un emprunt de 149 000 \$ pour en payer le coût;

**ATTENDU** qu'un avis de motion de la présentation du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 29 octobre 2018;

**ATTENDU** que le projet de règlement numéro APR-116-2018 a été déposé lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 29 octobre 2018;

**ATTENDU** que les procédures prévues à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été respectées;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Josée Lampron  
**ET RÉSOLU** que ce conseil adopte le présent règlement.

**RÈGLEMENT 1450-2018**

**ARTICLE 1. ACQUISITION**

Le conseil est autorisé à exécuter ou faire exécuter lesdits travaux de réparation des terrains de tennis de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, le tout comme précisé et estimé au document préparé en date du 22 octobre 2018 par madame Lise Langlois, directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, lequel document est annexé au présent règlement sous la cote « Annexe A » pour en faire partie intégrante.

**ARTICLE 2. DÉPENSE AUTORISÉE**

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 149 000 \$, pour les fins du présent règlement, cette somme incluant le coût de l'étude de sol, l'aménagement du site, l'achat d'équipements et de clôture, tels que décrits à « l'Annexe A », les frais d'emprunt, les imprévus et les taxes nettes.

**ARTICLE 3. EMPRUNT AUTORISÉ**

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 149 000 \$, sur une période de 10 ans.



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 12 NOVEMBRE 2018

---

**ARTICLE 4. TAXE SPÉCIALE**

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la ville, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

**ARTICLE 5. EXCÉDENT**

S'il advient que le montant d'une appropriation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour lesquelles l'affectation s'avérerait insuffisante.

**ARTICLE 6 CONTRIBUTION OU SUBVENTION**

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement, notamment, en appropriant la contribution financière au montant de 65 122,70\$ versée dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase IV, tel que confirmé par la lettre du sous-ministre adjoint au loisir et au sport, monsieur Robert Bédard datée du 13 septembre 2018 et du directeur de la Direction des infrastructures, des événements et de la gestion financière du loisir et du sport, monsieur Normand Fauchon datée 14 septembre 2018, lesquelles lettres sont jointes au présent règlement comme « Annexe B » du règlement pour en faire partie intégrante.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention lorsqu'il s'agit d'une diminution du terme décrété au présent règlement.

**ARTICLE 7. ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

ADOPTÉ À SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER,  
CE 12<sup>e</sup> JOUR DU MOIS DE NOVEMBRE DEUX MILLE DIX-HUIT.

---

MAIRE

---

DIRECTEUR GÉNÉRAL  
ET GREFFIER

**ADOPTÉE**





VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 12 NOVEMBRE 2018

609-2018

**TRAVAUX DE PROLONGEMENT ET DE RÉFECTION DE LA PISTE CYCLABLE :  
PAIEMENT NUMÉRO 1**

**ATTENDU** qu'il y a lieu d'autoriser le paiement numéro 1 à la compagnie ETR Excavation relativement aux travaux de réfection de la piste cyclable Le Chemin de La Liseuse;

**ATTENDU** la recommandation de paiement par monsieur Simon Mundviller, chargé de projet de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, en date du 31 octobre 2018;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Josée Lampron

**ET RÉSOLU** d'autoriser le paiement numéro 1 à la compagnie ETR Excavation au montant de 225 857,37 \$, relativement aux travaux réfection de la piste cyclable Le Chemin de La Liseuse. Ce montant tient compte des travaux réalisés au 31 octobre 2018, d'une retenue contractuelle de 10 % et de l'ajout des taxes brutes;

La somme nécessaire est appropriée du règlement numéro 1394-2017, sous projet SP-01.

**ADOPTÉE**

**TRANSPORT**

**AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT  
POUR LA RÉPARATION DES BORDURES ET DU DRAINAGE DU SECTEUR DE LA  
RUE DU GRÉGOU ET DE LA RUE COLONIALE**

Monsieur le conseiller Sylvain Ferland donne avis de la présentation à une séance ultérieure d'un règlement décrétant une dépense et un emprunt pour la réparation des bordures et du drainage du secteur de la rue du Grégou et de la rue Coloniale.

**DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN  
EMPRUNT POUR LA RÉPARATION DES BORDURES ET DU DRAINAGE DU  
SECTEUR DE LA RUE DU GRÉGOU ET DE LA RUE COLONIALE**

Monsieur le conseiller Sylvain Ferland dépose le règlement décrétant une dépense et un emprunt de 190 000 \$ pour la réfection de bordures et correction du drainage du secteur de la rue du Grégou et de la rue Coloniale.

**PROJET DE RÈGLEMENT APR-117-2018**

**ARTICLE 1. ACQUISITION**

Le conseil est autorisé à exécuter ou faire exécuter les travaux de réfection de bordures et de correction du drainage dans le secteur de la rue du Grégou et de la rue Coloniale, le tout comme précisé et estimé au document préparé en date du 1<sup>er</sup> novembre 2018 par monsieur Martin Careau, directeur des Services techniques et directeur général adjoint de la Ville.

La localisation des travaux de réfection et de correction du drainage sont présentés en détails, sur un document préparé par Jérôme Gourde, ingénieur, de la firme Génio experts-conseils en date du mois de mars 2018.

Ces documents sont joints au présent règlement comme « Annexes A et B » pour en faire partie intégrante.



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 12 NOVEMBRE 2018

---

**ARTICLE 2. DÉPENSE AUTORISÉE**

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 190 000 \$, pour les fins du présent règlement, cette somme inclut les travaux, soit de réfection des bordures et de correction du drainage décrits à « l'Annexe A », les frais d'emprunt, les honoraires professionnels et les taxes nettes.

**ARTICLE 3. EMPRUNT AUTORISÉ**

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 190 000 \$, sur une période de 10 ans.

**ARTICLE 4. TAXE SPÉCIALE**

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la ville, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

**ARTICLE 5. EXCÉDENT**

S'il advient que le montant d'une appropriation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour lesquelles l'affectation s'avérerait insuffisante.

**ARTICLE 6. CONTRIBUTION OU SUBVENTION**

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement notamment la contribution de Lotissement Olympia inc. et de Génio experts-conseils inc., lesquels se sont engagés à payer chacun un tiers des frais engendrés par les travaux mentionnés dans le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention lorsqu'il s'agit d'une diminution du terme décrété au présent règlement.

**ARTICLE 7. ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

DÉPOSÉ À SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER,  
CE 12<sup>e</sup> JOUR DU MOIS DE NOVEMBRE DEUX MILLE DIX-HUIT.

\_\_\_\_\_  
MAIRE

\_\_\_\_\_  
DIRECTEUR GÉNÉRAL  
ET GREFFIER

**ADOPTÉE**



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 12 NOVEMBRE 2018

---

610-2018

**EMBAUCHE DE DEUX OPÉRATEURS DE MACHINERIE LOURDE ET OUVRIER DE VOIRIE ET D'UN JOURNALIER SPÉCIALISÉ OCCASIONNEL**

**ATTENDU** qu'il y a lieu d'autoriser l'embauche de deux opérateurs de machinerie lourde et ouvrier de voirie (employés réguliers) pour combler les besoins du service des Travaux publics en matière d'entretien des routes et équipements de la Ville;

**ATTENDU** que ces postes ont été affichés à l'interne et à l'externe;

**ATTENDU** que seize curriculum vitae ont été reçus et trois candidats ont été rencontrés en entrevue par monsieur André Genois, chef de division transport et par monsieur Pierre Roy, directeur adjoint aux Travaux publics;

**ATTENDU** qu'il y a également lieu d'autoriser l'embauche d'un journalier spécialisé occasionnel;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Sylvain Ferland

**ET RÉSOLU** d'autoriser l'embauche de monsieur Rémy Lachance au poste d'opérateur de machinerie lourde et ouvrier de voirie à compter du 15 novembre 2018. Monsieur Lachance est classifié à l'échelon 1 de la grille salariale en vigueur;

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU** d'autoriser l'embauche de monsieur Dominic Drolet au poste d'opérateur de machinerie lourde et ouvrier de voirie à compter du 15 novembre 2018. Monsieur Drolet est classifié à l'échelon 3 de la grille salariale en vigueur. Il travaillait déjà pour la Ville depuis plusieurs années au poste de journalier spécialisé occasionnel;

Les conditions de travail des employés sont présentées au contrat de travail des cols bleus;

Les employés sont soumis à une période d'essai de 6 mois;

**IL EST AUSSI RÉSOLU** d'autoriser l'embauche de monsieur Vincent Baril au poste de journalier spécialisé occasionnel pour la période du 19 novembre 2018 au 26 avril 2019. L'employé est classifié à l'échelon 3 de la grille salariale en vigueur.

**IL EST FINALEMENT RÉSOLU** d'imputer les dépenses aux postes budgétaires 02-330-00-141 et 02-330-03-141.

**ADOPTÉE**

611-2018

**INSTALLATION D'UN PANNEAU D'ARRÊT SUR LA RUE DU GARBIN À L'INTERSECTION DE LA RUE DU LABECH**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Sylvain Ferland

**ET RÉSOLU** d'autoriser le directeur adjoint aux Travaux publics, monsieur Pierre Roy à installer un panneau d'arrêt obligatoire sur la rue du Garbin, à l'intersection de la rue du Labech, en direction sud.

**ADOPTÉE**

**URBANISME**

612-2018

**ACCEPTATION PROVISOIRE DES TRAVAUX : DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE CF JACOBS INC.**

**ATTENDU** l'entente signée entre la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier et CF Jacobs inc. concernant des travaux municipaux;

**ATTENDU** le règlement numéro 912-2003 relativement à de telles ententes;

**ATTENDU** la recommandation de monsieur Robert Marquis, ingénieur, de la firme WSP, en date du 18 octobre 2018;



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 12 NOVEMBRE 2018

---

**ATTENDU** que le promoteur a réalisé les travaux prévus à l'entente, à l'exception d'une partie des travaux d'éclairage, du marquage de chaussée et de quelques travaux divers. Les travaux à corriger et à compléter sont décrits sur un document préparé par monsieur Robert Marquis, ingénieur, de la firme WSP, en date du 18 octobre 2018;

**ATTENDU** que le pavage mis en place présente des défauts importants et que des travaux correctifs devront être réalisés;

**ATTENDU** que les conditions météorologiques ne permettent pas la réalisation immédiate de ces travaux. Il est préférable d'effectuer les travaux correctifs au printemps 2019;

**ATTENDU** que l'entrepreneur a déposé à la Ville une garantie pour couvrir le coût des travaux au montant de 55 670,31 \$;

**ATTENDU** que les documents administratifs exigés ont été déposés;

**ATTENDU** qu'un cautionnement d'entretien des travaux réalisés a également été déposé ;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Nathalie Laprade  
**ET RÉSOLU** que ce conseil mandate monsieur Martin Careau, directeur des Services techniques et directeur général adjoint, à signer les documents de réception provisoire des travaux de construction du projet de développement domiciliaire CF Jacobs inc.

**ADOPTÉE**

**613-2018 CESSIION DE LA RUE ET DES SERVITUDES : DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE CF JACOBS INC.**

**ATTENDU** que l'entente signée entre la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier et CF Jacobs inc., concernant des travaux municipaux, prévoit que, dès que les travaux sont reçus de manière provisoire, le promoteur cède à la Ville la rue et les servitudes requises ;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Nathalie Laprade  
**ET RÉSOLU** que ce conseil autorise monsieur le maire et monsieur le directeur général et greffier à signer le contrat notarié pour la cession de la rue et des servitudes, le tout selon les conditions décrites à l'entente précitée.

**ADOPTÉE**

**614-2018 OUVERTURE DE RUE : DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE CF JACOBS INC.**

**ATTENDU** que l'article 4 de la *Loi sur les compétences municipales* attribue au conseil compétence en matière de transport;

**ATTENDU** qu'il s'avère nécessaire d'ouvrir à la circulation automobile, en été comme en hiver, une nouvelle rue sise sur les lots 6 222 259, 6 222 300 et 6 222 301;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Nathalie Laprade  
**ET RÉSOLU** que ce conseil décrète l'ouverture du prolongement de la rue des Sables sur les lots 6 222 259, 6 222 300 et 6 222 301.

**ADOPTÉE**

**615-2018 VENTE D'UNE PARTIE DU LOT NUMÉRO 4 215 646 À LOTISSEMENT OLYMPIA**

**ATTENDU** la résolution numéro 511-2018 adoptée le 24 septembre 2018;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Nathalie Laprade  
**ET RÉSOLU** d'autoriser monsieur le maire Pierre Dolbec et monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier, à signer l'acte de vente d'une partie du lot numéro 4 215 646 à Lotissement Olympia pour la somme de 400 \$, taxes (TPS-TVQ) en sus.



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 12 NOVEMBRE 2018

Les frais relatifs à l'acte de vente et à la subdivision du lot sont à la charge de l'acquéreur.

**ADOPTÉE**

616-2018

**ADOPTION D'UN AVANT PROJET DE RÈGLEMENT CONCERNANT LES MARGES DE REcul POUR LES HABITATIONS JUMELÉES ET EN RANGÉE**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Nathalie Laprade  
**ET RÉSOLU** d'adopter le premier projet de règlement aux fins de modifier le règlement de zonage numéro 1259-2014 de façon à modifier les normes d'implantation relativement aux marges de recul latérales pour les habitations de type jumelé et en rangée dans la zone 13-H.

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO APR-118-2018**

**ARTICLE 1** Le présent projet de règlement est intitulé :

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO APR-118-2018 AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1259-2014 DE FAÇON À :

- Modifier les normes d'implantation relativement aux marges de recul latérales pour les habitations de type jumelé et en rangée dans la zone 13-H

**ARTICLE 2** La grille des spécifications de la zone 13-H est modifiée de la façon suivante :

- L'expression « N8 » est ajoutée à la ligne « Notes ».

Copie conforme de la grille des spécifications, après avoir été paraphée par M. le maire et M. le directeur général et greffier aux fins d'identification est jointe au présent règlement à l'Annexe A.

**ARTICLE 3** La section « Notes aux règlements et faisant partie intégrante des grilles des spécifications » est modifiée de façon à ajouter, après la « Note 7 » la note suivante :

« Note 8 Nonobstant l'article 4.2.6, la marge de recul latérale minimale applicable pour le type d'habitation jumelé ou en rangée correspond à la marge de recul latéral inscrite dans cette grille »

**ARTICLE 4** Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ À SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER  
CE 12<sup>E</sup> JOUR DU MOIS DE NOVEMBRE DEUX MILLE DIX-HUIT

\_\_\_\_\_  
MAIRE

\_\_\_\_\_  
DIRECTEUR GÉNÉRAL  
ET GREFFIER

**ADOPTÉE**

617-2018

**MANDAT POUR LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS : CONSTRUCTION DE L'AVENUE DES CATHERINE**

**ATTENDU** le rapport du directeur des Services techniques et directeur général adjoint, monsieur Martin Careau, en date du 12 novembre 2018;



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 12 NOVEMBRE 2018

---

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Nathalie Laprade  
**ET RÉSOLU** de mandater la firme Génio, experts-conseils, pour la préparation des plans et devis de construction de l'avenue des Catherine, la préparation des documents d'appel d'offres et la gestion de l'appel d'offres;

**IL EST AUSSI RÉSOLU** de mandater la firme Génio, experts-conseils, pour la production de la demande d'autorisation à présenter au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*;

Le coût des mandats est établi à 20 300 \$, plus taxes, et les détails apparaissent à la proposition d'honoraires professionnels transmise par monsieur Jérôme Gourde, ingénieur, en date du 8 novembre 2018;

**IL EST FINALEMENT RÉSOLU** d'approprier la somme nécessaire de l'excédent de fonctionnement non affecté. Le montant pourra être remboursé par le règlement décrétant la réalisation des travaux.

**ADOPTÉE**

**AUTRES**

**DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNAIRES**

À cette séance, monsieur le conseiller Claude Phaneuf, monsieur le conseiller Sylvain Ferland, madame la conseillère Julie Guilbeault, madame la conseillère Nathalie Laprade, madame la conseillère Josée Lampron ainsi que monsieur le conseiller Martin Chabot dépose des documents intitulés « Déclaration d'intérêts pécuniaires des membres du conseil ».

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et les villes*, cette séance du conseil comprend une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions orales aux membres du conseil.

**618-2018**

**AJOURNEMENT AU 26 NOVEMBRE 2018 À 19 H 30**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Martin Chabot  
**ET RÉSOLU** d'ajourner la séance au 26 novembre à 19 h 30.

L'assemblée est levée à 20 h 26.

---

MAIRE

---

DIRECTEUR GÉNÉRAL  
ET GREFFIER